



République Française

Ville de SAUSSET-LES-PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51

www.ville-sausset-les-pins.fr

ARRETE DU MAIRE N° 2025-105

PERMANENT

Pôle : Secrétariat général

Nomenclature ACTES : 5.5

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A Monsieur Nathanaël SABAH Abroge et remplace AP2023-027

Le Maire de la commune de Sausset-les-Pins,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2122-19, R 2122-8,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Considérant qu'il convient, dans un souci d'amélioration de l'efficacité des services municipaux, de simplifier les procédures administratives, notamment par la réduction des délais d'instruction de dossiers,

Considérant que dans ce but, il convient d'accorder une délégation de signature aux directeurs des services municipaux,

ARRETE

Article 1^{er} :

Monsieur Nathanaël SABAH, Directeur du Pôle Sports, Vie associative, Animations, Loisirs, Culture, reçoit délégation de signer sous notre surveillance et notre responsabilité : congés, état des heures supplémentaires, évaluation du personnel, validation du « service fait ». La signature des pièces et actes devra être précédée de la formule indicative « par délégation du Maire ».

Article 2 :

En l'absence de Monsieur Nathanaël SABAH (congés), Madame Carole CASU aura délégation de signature pour la validation du « service fait ».

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le responsable du service de gestion comptable sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Sausset-les-Pins, le 5 mars 2025

Notifié aux intéressé(es) le : 28/03/2025

M. N. SABAH

Mme C. CASU

Le Maire,

Maxime MARCHAND

